

**ARRETE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
**VU** la demande de Alsace Nacelles Services du 30/04/2019,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de géométrie et d'enrobé au passage à niveau route de Strasbourg à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :  
 Réglementation 2.02.04 :

***Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules***

**Localisation des travaux** : Passage à niveau N° 13, route de Strasbourg La Wantzenau.

**Nature des travaux** : Travaux de géométrie et d'enrobé au passage à niveau.

**Date des travaux** : du 09 mai à partir de 21 heures jusqu'au 10 mai 2019 à 13 heures.

**Directives** : Fermeture du passage à niveau, la chaussée sera barrée, y compris aux cyclistes et aux piétons.

La circulation sera déviée selon le plan ci-joint, vers la RD.301 par la route de Strasbourg et le Viehweg et vice versa.

**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

**Article 3** : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

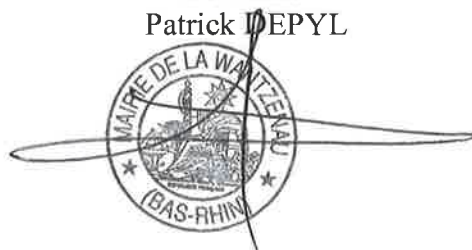
**Article 6** : Copie de la présente sera adressée à MM, :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Marie ROUX de Alsaces Nacelles Services à Weyersheim,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 30 avril 2019

Le Maire

Patrick DEPYL



**Mairie de La Wantzenau**

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU  
 Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : [info@la-wantzenau.fr](mailto:info@la-wantzenau.fr)  
 Site Internet : [www.la-wantzenau.fr](http://www.la-wantzenau.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
 de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.



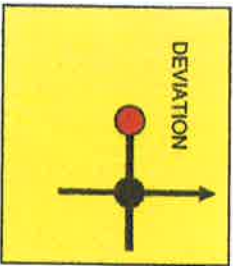
# Légende



①



②



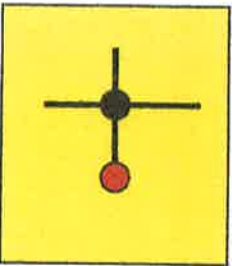
③

x 1



④

x 4



⑤

x 2



⑥

Panneau d'information à mettre en place de part et d'autre du PN (à 50m), une semaine avant la fermeture du PN

Détail au PN, de part et d'autre (x 2) :



K 2

+ clôtures type HERAS sur longueur du PN

⑦